

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 4 février 2020**

Assemblée publique de consultation, tenue au gymnase de l'école des Pins, 25, rue des Pins à Oka, à 19 h 01 à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente  
Jérémy Bourque  
Jules Morin  
Steve Savard  
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Annick Mayer  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme, Mme Colette Beaudoin  
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Charles-Élie Barrette

**Absence motivée :**

Madame la conseillère Stéphanie Larocque

Dans la salle : 8 personnes.

**Ouverture de l'assemblée publique de consultation**

Monsieur le maire déclare l'assemblée publique de consultation ouverte.

**Présentation des projets de règlement suivants :**

- numéro 2016-148-2 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2016-148 afin d'inscrire la Pinède à l'intérieur d'une aire de conservation environnementale;
- numéro 2016-149-9 (concordance) modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin d'inscrire la Pinède à l'intérieur d'une zone de conservation environnementale;
- numéro 2016-150-1 modifiant le Règlement concernant le lotissement numéro 2016-150 afin de modifier les mesures d'exemption sur l'application des normes minimales de lotissement;
- numéro 2016-151-3 modifiant le Règlement concernant la construction numéro 2016-151 afin de modifier des dispositions relatives au raccordement à l'égout pluvial et aux fondations.

Monsieur le maire donne la parole au directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions quant aux projets de règlement numéro 2016-148-2, 2016-150-1 et 2016-151-3 et au projet de règlement de concordance 2016-149-9.

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 13.

Une question est posée relativement au Règlement 2016-148-2 quant à l'inscription de la Pinède à l'intérieur d'une aire de conservation environnementale.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h16.

**Levée de l'assemblée publique de consultation**

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 16.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Directrice générale**